



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Date : 06.03.2022

Rédaction :
Ludovic MEILLIER (Mail : cnab@ffbs.fr)

BULLETIN CNAB 2022B03

(ayant valeur de CONVOCATION pour les arbitres concernés)

Vous pouvez retrouver ce bulletin et les précédents à partir du site fédéral.

1. COMPOSITION DE LA COMMISSION NATIONALE ARBITRAGE BASEBALL

Conformément à l'article 56.3 du Règlement Intérieur, le Bureau Fédéral, dans son procès-verbal du 17 février 2022, ratifie les membres des commissions

NOM	Prénom	Grade	Cadre	Fonctions et principales missions
MEILLIER	Ludovic	AF2B (AR)	Actif	Président - Désignateur D1 Désignateur D2 (sud-est)
BENASSEUR	Franck	AN	Actif	Logistique
CARRETTE-LEGRAND	Fabien	AN	Actif	Co-désignateur D1 - Budget
GIRAUD	Stéphane	AN	Actif	Désignateur D2 (sud-ouest)
LARZUL	Stéphane	AN	Actif	Responsable Formation Réfèrent quant au scolaire
LOMBARD	Quentin	AF3B (AN)	Actif	Désignateur D2 (nord-est) Correspondant avec la CF Jeunes
LOPEZ DE EGUILAZ	Jean-Claude	AN	Actif	Correspondant Formation Désignateur D2 (nord-ouest)
MATHEY	Julien	AF2B (AR)	Actif	Réfèrent Baseball 5
ODIN	Laëtitia	AF2B (AR)	Actif	Réfèrent arbitrage au "féminin"
PONGE	Sylvain	AN	Actif	Désignateur D2 (terrains franciliens)

RAJOHNSON	Aina	AN	Actif	Réfèrent DTN (formation - Little League)
-----------	------	----	-------	--

2. LES PRÉSIDENTS DE COMMISSION RÉGIONALE ARBITRAGE BASEBALL 2022

NOM	Prénom	Grade	Cadre	Certification d'instructeur	Remarques
LIGUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES					
CHAFFOIS	François-Xavier	AN	Actif	IFA1	
LIGUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE					
RACINE	Hugo	AD	Actif		
LIGUE BRETAGNE					
JAMELOT	Simon	AR	Actif		
LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE					
LOPEZ	Grégory	AN	Actif	IFA1	
LIGUE GRAND EST					
LOMBARD	Quentin	AN	Actif	IFA1	CRA
LIGUE HAUTS-DE-FRANCE					
MOULART	Dany	AN	Actif	IFA2B	
LIGUE ILE-DE-FRANCE					
NGUYEN	Paul	AN	Actif	IFA2B	
LIGUE NORMANDIE					
LOPEZ	Jean-Claude	AN		IFA1	Correspondant arbitrage Baseball/Softball de la Ligue
LIGUE NOUVELLE AQUITAINE					
GIRAUD	Stéphane	AN	Actif	IFA1	Commission Régionale Arbitres
REGION OCCITANIE					
PATARATA	Frédéric	AD	Actif		
LIGUE PAYS DE LA LOIRE					
RAME	Paul	AD	Actif		
LIGUE SUD PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR					
MEILLIER	Ludovic	AR	Actif		Correspondant arbitrage Baseball/Softball de la Ligue
LIGUE CORSE					
LIGUE NOUVELLE-CALÉDONIE					



La CNAB souhaite la bienvenue à **Hugo Racine (AD)** pour sa nomination en tant que Président de la Commission Régionale Arbitrage Baseball de la ligue Bourgogne-Franche-Comté suite à l'Assemblée Générale de cette Ligue qui s'est tenue le samedi 5 mars 2022.

3. OBTENTION DU GRADE D'ARBITRE FÉDÉRAL 3° NIVEAU

La CNAB félicite **Nathan POLIS** (Ligue Grand-Est - licencié au Strasbourg Université Club section Baseball) pour l'obtention de son diplôme d'AF3B (décision CNAB O1/2022) en regard de la validation de sa formation Wendelstedt Umpire School session 2022.



4. CLINIC CNAB ARBITRES 2022 - MONTIGNY LE BRETONNEUX - 12/13 mars 2022



La CNAB organise un Clinic Arbitre sur le terrain de Montigny le Bretonneux **le weekend des 12 & 13 mars 2022**. L'encadrement sera assuré par le Conseiller Fédéral arbitrage Baseball (Serge Makouchetchev) et CNAB formation.

Ce Clinic a vocation à préparer tous les arbitres engagés D1 & D2 sachant qu'au moins 1 des 2 arbitres référents de chacune des équipes de D1 & D2 se doit d'être présent.

L'organisation logistique est la suivante :

Samedi 12 mars 2022 :

09h30 : Émargement

10h00 - 18h00 : Stage

Dimanche 13 mars 2022 :

09h00 - 15h00 : Stage

Les repas du samedi et dimanche midi seront pris sur place.

Le repas du samedi soir, sans être obligatoire, est un moment de partage hors terrain important.

Le logement de chacun est libre.

La CNAB propose 3 formules :

1/ **Formule 1/2 pension** : 60€ si inscription avant le 06 Mars 2022 minuit - 65€ après le 6 mars 2022
- 2 Jours de Clinic / Repas du Samedi Midi & du Dimanche Midi

2/ **Option Repas du Samedi soir** : 20€ si inscription avant le 06 Mars Minuit - 22€ après le 6 mars 2022
- Repas complet servi à l'hôtel Campanile

3/ **Formule Pension Complète** : 120€ si inscription avant le 06 Mars Minuit - 125€ après le 6 mars 2022
- 2 Jours de Clinic / Repas du Samedi Midi & du Dimanche Midi
- Repas complet servi à l'hôtel Campanile
- 1 Nuit en chambre double + Petit Déjeuner + Taxe de Séjour

3 Bis / Formule Pension Complète + nuitée du vendredi 11 mars 2022 : 120€ + 40€ (majoration après le 6 mars)

- 2 Jours de Clinic / Repas du Samedi Midi & du Dimanche Midi
- Repas complet servi à l'hôtel Campanile
- 2 Nuits en chambre double + Petit Déjeuner + Taxe de Séjour

N'oubliez de renseigner votre taille de Tee- Shirt

Les inscriptions doivent être adressées par mail à cnab@ffbs.fr dès réception du présent bulletin.

Les modalités de paiement du clinic CNAB 2022 se fera via la plateforme [Hello Asso](#).

La **WENDELSTEDT UMPIRE SCHOOL 2022** adresse un [mot de soutien](#) à l'ensemble des futurs participants du clinic CNAB 2022.

5. ENGAGEMENT ARBITRE D1/D2 SAISON 2022

La CNAB s'est réunie le 23 février 2022 par visioconférence et a constaté les engagements arbitres suivants :



- LA ROCHELLE / Patrick SANANES (AN) - Didier CANNIOUX (AR)
- METZ / Quentin LOMBARD (AF3B) - Nathan POLIS (AF3B)
- MONTPELLIER / William BAUDRY (AN) - Ludovic MEILLIER (Stagiaire AF3B)
- MONTIGNY LE BRETONNEUX / Stéphan LARROQUE (AN) - Franck LECARPENTIER (AN)
Julien MORVAN (AF2B)
- NICE / Jean-Claude LOPEZ de EGUILAZ (AN) - Florian JOSEPH (AR)
- PUC / Julien TOMBEUR (AN - **Attente de mutation/licence 2022**) -
Jesus Enrique VILLALBA LOZADA (AR)
- ROUEN / Franck BENASSEUR (AN) - Evan MARTINAIS (Stagiaire AF2B)
- SENART / Sylvain PONGE (AN) - Alexandre LODS (AR)
- SAVIGNY SUR ORGE / Gilles NEYRAUD (Stagiaire AF3B) - Bruno AMOROS (AR)
- TOULOUSE / Christian CAYRAC (AN) - Gérald LACOSTE (AN)
(Absence d'arbitre licencié au Stade Toulousain Baseball)



- **ANGLET** / Bruno FROMENT (AR) - Fabien MAIGRAT (AR)
- **BÉZIERS** / Damien DUPONT (AR) - Frédéric PATARATA (Stagiaire AF2B)
- **BRÉAL SOUS MONTFORT** / Simon JAMELOT (Stagiaire AF3B - **Formulaire d'engagement 2022 reçu le 02/03/2022**) - Mickaël LONCLE (Stagiaire AF2B)
- **CLERMONT-FERRAND** / François-Xavier CHAFFOIS (AN) - Olivier CHARLIONET (AR)
- **DUNKERQUE** / Dany MOULART (AN) - Arnaud RUSSO (AR)
- **EYSINES** / Stéphane GIRAUD (AN) - Eduardo MACHADO (AR)
- **LA ROCHELLE 2** / David MULLER (AF2B) - David TRUDEAU (Stagiaire AF2B)
- **MEYZIEU** / Richard CREMADES (AN) - Ahmed SAIDI (Stagiaire AF2B)
- **MONTIGNY LE BRETONNEUX 2** / Arnaud PERAMO (AF2B) - José DE ARAUJO (AF2B)
Luis PEREIRA (Stagiaire AF2B)
- **MONTPELLIER 2** / Geoffrey MOSCHETTI (AR) - Pierre GUENGARD (Stagiaire AF2B **en attente d'inscription sur la plateforme Caroline et de réalisation de test 1**)
- **PUC 2** / Grégory LOPEZ (AN) - Francisco ARAUJO (Stagiaire AF2B)
- **RONCHIN** / Stéphane LARZUL (AN) - Arnaud BEAURAIN (Stagiaire AF3B)
- **ROUEN 2** / Thomas MASSE (Stagiaire AF2B) - Absence d'arbitre engagé
- **SENART 2** / SANANIKONE Daviroun (AR) - David DEROUIN (AF2B)
- **THIAIS** / Paul NGUYEN (AN) - Marcel THEOT (AR) - Floriane TREFOUEL (Stagiaire AF2B)
- **VALENCIENNES** / Fabien CARRETTE-LEGRAND (AN) - Gauthier HUET (Stagiaire AF2B)

6. SAISON 2022 D1/D2 - ARBITRES

Pour mémoire : [Code AFCAM de déontologie des Arbitres en 10 points](#)

Depuis le 11 juin 2021, l'ensemble des arbitres de Baseball/Softball/B5, dans le cadre de leur formation, doivent avoir reçu une sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent ([Décret du n° 2021-758 du 11 juin 2021](#))

A. PRÉPARATION

Il convient de se reporter à la [Note CNAB N° 2010/003](#) « Formation continue des arbitres Baseball / préparation lors de l'intersaison ».

B. CODE VESTIMENTAIRE

Le [code vestimentaire](#) en vigueur pour la saison 2022 a été modifié et validé par le Comité Directeur de la FFBS en date du 14/12/2021.

C. SYSTÈME D'ARBITRES

TOUJOURS 2 ARBITRES PAR MATCH

[La Commission préconise l'arbitrage en anglais.](#)

Elle a arrêté comme référence le « Minor League Baseball – Manual for the two-umpire system ».

C'est également sur celui-ci que sont basés :

- [le système à deux arbitres WBSC Baseball Division](#)
- [le système à deux arbitres CEB](#) (version originale, en anglais)
- [le système à deux arbitres CEB en français](#) (traduction : A. Rajohnson)

N'oubliez pas ! [La version animée en français](#), réalisée par Stéphane GIRAUD et à laquelle ont contribué Serge MAKOUCHETCHEV, Stéphane LARZUL et Aïna RAJOHNSON, est consultable à partir de la Web TV officielle de la Fédération Française de Baseball et Softball.

[Le système à deux arbitres doit être connu et maîtrisé. Merci !](#)

D. TEXTES OFFICIELS

Vous pourrez retrouver, de manière à avoir en votre possession comme cela doit être le cas en championnat, sur la page [Textes Officiels](#) du site fédéral :

a) **A la rubrique "02. L'ARBITRAGE"** - [Rapport de match](#) - [Rapport d'expulsion](#) - [Protêt, Réclamation, Contestation](#)

b) A la rubrique “**17. LES RÈGLEMENTS SPORTIFS BASEBALL**” -

- [Les Règlements Généraux des Épreuves Sportives \(RGES\) de Baseball](#)
- [Les Annexes sportives](#) et [financières](#) de ces RGES
- [Les Règlements Généraux de l'Arbitrage Baseball](#) (RGAB)
- [Les balles officielles 2022](#)
- [Les battes officielles 2022](#)

Et bien sûr [les règles du jeu](#) (que vous pouvez également commander par l'intermédiaire de la Boutique Fédérale) !

[Principes généraux en matière d'expulsion](#) (version 2020)

Une [fiche réflexe](#) regroupant l'intégralité des démarches administratives arbitrales autour des rencontres a été élaborée et est disponible sur le site fédéral

E. **SAISON 2022 - PRISE EN CHARGE DE L'ARBITRAGE**

MONTANT DES INDEMNITÉS : Cf. [Circulaire financière 2022/6](#) « **INDEMNITÉS ARBITRES SCOREURS FORMATEURS...** »

FRAIS PRIS EN CHARGE : Cf. [Circulaire financière 2022/5](#) « **REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT** »

- **Véhicule personnel Plafonné à 264€ pour les arbitres en mission.**
- **En cas de covoiturage, le remboursement supplémentaire occasionné par le détour est calculé par rapport au trajet initial.**
- **Hébergement et restauration** : La Fédération a adhéré à l'offre Welcomsport du Groupe Louvres Hôtels.

Cette offre concerne les hôtels Campanile, Kyriad ou Kyriad Prestige et le numéro d'adhérent est SPT 28295004 (à utiliser impérativement le cas échéant).

- **Vous pouvez bénéficier, en tant qu'arbitre (convocation à produire), de l'offre Ibis sport : https://ibis.accor.com/promotions-offers/special-offers/mo_000306-offre-ibis-sport.fr.shtml**

→ **Le dîner (et non un encas restant à la charge de l'intéressé) sur le trajet retour ne peut être remboursé, sur présentation du justificatif, que s'il est établi que l'horaire d'arrivée au domicile, en tenant compte d'une pause d'une demi-heure pour celui-ci, sera après 21H30.**

→ **A l'échelon national, nuit d'hôtel et repas du soir ne peuvent être facturés qu'avec l'accord écrit de la CNAB (à demander à cnab@ffbs.fr) pour le Baseball ou de la CNAS (à demander à cnas@ffbs.fr) pour le Softball.**

L'accord est à présenter, en même temps que les justificatifs, aux clubs en cas de paiement direct par ceux-ci.

DIVISION 1

Paiement par la Fédération (cf. Règlement Financier, notamment Article 4 – point 1.2).

Depuis la saison 2021, les indemnités et frais d'arbitrage payés directement par la Fédération le sont par le biais de la **Solution N2F** :

- [Guide d'installation rapide de N2F](#)
- [Guide simplifié pour déclarant de note de frais](#)
- [Procédure pour les notes de frais avec l'outil N2F](#)

Un accord préalable est nécessaire lorsque le coût total du déplacement est estimé à plus de 300 € (Cf. Note Trésorier Général du 14/06/17 C.)

DIVISION 2

→ **Paiement par les clubs** (50 % du coût de chaque arbitre par chacune des deux équipes)

→ **Facture à utiliser** (nouveaux formulaires) :

- [Facture frais d'arbitrage Baseball-Softball-B5 en cas de paiement par les clubs \(.pdf\)](#)
- [Facture frais d'arbitrage Baseball-Softball- B5 en cas de paiement par les clubs \(.xls\)](#)

La facture est une pièce comptable et elle sera utilisée en tant que telle, c'est-à-dire que les informations présentes feront foi (aucune autre pièce justificative ne sera nécessaire).

La signature du document, par le responsable du club, a valeur d'attestation du constat de l'effectivité et des coûts des dépenses exposées.

Les clubs doivent veiller à se munir d'autant de chèques qu'il y a d'arbitres à défrayer/indemniser par journée/week-end de rencontres.

MODE D'EMPLOI DES FACTURES D'ARBITRAGE

La [liste des codes factures](#) est consultable à partir de la page CNAB « Boîte à outils – Formulaires d'ordre financier » du site fédéral.

Numéro d'ordre de la facture

→ **Code Arbitre-Année en cours/numéro à trois chiffres de 001 à 999**

→ **N° à 3 chiffres : Suivi chronologique annuel des factures qu'elles soient adressés aux clubs, à la Fédération, à une Ligue ou un CD, et quels que soient la discipline (Baseball/Softball/B5), la catégorie et le niveau de compétition.**

Exemple

En 2022, G. GUSTIN, Arbitre de Baseball et de Softball, dont le code facture arbitre est **GUST002**, officie de la façon suivante :

- 1e match en championnat régional de Softball féminin pris en charge par le club recevant = Facture au club (quote-part 100 %) **N° GUST002-2021/001**
- 2e match en championnat régional de Baseball 15U pris en charge par son propre club = Facture au club (quote-part 100 %) **N° GUST002-2021/002**
- Puis une journée en D1 Baseball = note de frais N2F **N° GUST002-2021/003**
- Puis une journée en D2 Baseball THIAIS-MEYZIEU (prise en charge par les clubs)
 - Facture au Club de THIAIS (quote-part 50 %) **N° GUST002-2021/004**
 - Facture au Club de MEYZIEU (quote-part 50 %) **N° GUST002-2021/005**

Enfin une journée en D1 Softball masculin = Facture à la FFBS N° **GUST002-2021/006**

FICHE DE DÉCLARATION DES INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

TRÈS IMPORTANT (Cf. LOI SUR L'ARBITRAGE du 23 octobre 2006 et décret d'application du 15 mai 2007)

Les arbitres doivent tenir à jour une « FICHE DE DÉCLARATION DES INDEMNITÉS D'ARBITRAGE » à conserver pendant 3 années en plus de celle en cours.

Toutes les indemnités perçues dans le cadre de la mission arbitrale doivent y être recensées. Pour plus de clarté, il est préférable de tenir à jour une fiche par discipline.

- Modèle conseillé pour le Baseball (fichier téléchargeable via la page CNAB « Boîte à outils – Formulaire d'ordre financier » du site fédéral)

NB : le remboursement des frais de déplacement, hébergement et repas justifiés n'est pas à prendre en compte. Toutefois, il convient de conserver une copie des justificatifs des dépenses remboursées.

L'Arbitre doit mettre ces documents à disposition de la Fédération sur simple demande de celle-ci.

CONSIGNES PARTICULIÈRES POUR LA SAISON 2022

- Les arbitres seront attentifs à la mise à disposition par l'équipe accueillant la rencontre d'une **trousse de premiers secours** et auront identifiés les moyens directement mis à disposition pour lutter contre l'arrêt cardiaque (exemple : présence d'un Défibrillateur semi-automatique).

→ Lors de la vérification des feuilles de match, l'arbitre vérifiera l'inscription des mentions : Etranger (ETR) - Extension de licence (EXT) - Mutation (MUT) - Joueur de catégorie 18U (18U) dans la colonne réservée à l'identification des numéros de licence.

7. ARBITRES ET LOI VISANT À DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE

Définitivement adoptée le 24 février 2022 par le Parlement, [la loi visant à démocratiser le sport en France](#) a été publiée au Journal Officiel de la République Française le 3 mars.

Le Président de l'[AFCAM](#), Patrick Vajda, dans son édito de mars revient sur les articles de cette loi consacrés à l'arbitrage et aux arbitres :

La loi votée le 24 février 2022 à l'Assemblée Nationale contient deux articles consacrés à l'arbitrage et aux arbitres :

« Art. L. 131 15 3 : Les statuts des fédérations délégataires prévoient les modalités selon lesquelles les sportifs de haut niveau participent aux instances dirigeantes de la fédération. Ils créent à cet effet une commission des sportifs de haut niveau, composée de membres élus par leurs pairs, qui désigne deux représentants, un homme et une femme, pour siéger dans les instances dirigeantes de la fédération délégataire, avec voix délibérative.

Des représentants des entraîneurs et des arbitres, élus par leurs pairs, siègent avec voix délibérative au sein de l'organe collégial d'administration de la fédération délégataire ».

« Les sportifs et juges et arbitres de haut niveau figurant sur la liste mentionnée au premier alinéa de l'article L. 221-2 peuvent se présenter aux concours d'accès aux emplois de l'Etat, des collectivités territoriales, de leurs établissements publics ainsi que de toute société nationale ou d'économie mixte, sans remplir les conditions de diplôme exigées des candidats.

Les limites d'âge supérieures fixées pour l'accès aux grades et emplois publics de l'Etat et des collectivités territoriales ne sont pas opposables aux sportifs ni aux juges et arbitres de haut niveau figurant sur la liste mentionnée au premier alinéa de l'article L. 221-2.

Les candidats n'ayant plus la qualité de sportif de haut niveau ou celle d'arbitre ou de juge sportif de haut niveau peuvent bénéficier d'un recul de ces limites d'âge égal à la durée de leur inscription sur la liste mentionnée au premier alinéa de l'article L. 221-2. Cette durée ne peut excéder cinq ans.

Un décret précise les droits et obligations des sportifs de haut niveau, des sportifs espoirs et des sportifs des collectifs nationaux et des arbitres et juges sportifs de haut niveau. Il définit notamment :

- . Les conditions d'accès aux formations scolaires, universitaires et professionnelles aménagées, en lien avec les services de l'Etat et les régions ;
- . Les modalités de la formation sportive et citoyenne du sportif ;
- . Les modalités d'orientation destinées à construire un projet professionnel adapté à chaque sportif ainsi que les dispositifs de formation et d'insertion pouvant être mobilisés ;
- . La participation à des manifestations d'intérêt général.

Enfin dernier point l'article L. 221-12 est abrogé car il prévoyait pour les juges et arbitres de haut niveau un décret qui n'a jamais vu le jour.